

SYNDICAT DES EAUX DE LA RÉGION DE GEN SAC-PESSAC

EXERCICE 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Établi conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
et au décret du 2 mai 2007*



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49
Email : icare.salin@gmail.com

Table des matières

I - OBJET DU DOCUMENT	3
II - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	3
II.1. - Présentation du territoire desservi.....	3
II.2. - Présentation du service	3
II.2.1 - <i>Le service d'assainissement collectif</i>	3
II.2.2 - <i>Le service d'assainissement non-collectif</i>	3
II.3. - Les abonnés du service d'assainissement collectif	4
II.4. - Le réseau de collecte	4
II.4.1 - <i>Réseau de Gensac</i>	4
II.4.2 - <i>Réseau de Pessac-sur Dordogne</i>	4
II.5. - La station d'épuration.....	4
II.6. - Travaux en cours et prévus.....	6
II.7. - Remarques diverse sur le service	6
II.7.1 - <i>Étude diagnostic</i>	6
II.7.2 - <i>Réseau de Gensac</i>	6
II.7.3 - <i>Station de vide</i>	6
II.7.4 - <i>Réseau de Pessac</i>	6
II.7.5 - <i>Station d'épuration</i>	6
III - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE	7
III.1. - Tarifs en vigueur	7
III.2. - Les recettes du service.....	9
III.2.1 - <i>Budget et compte administratif</i>	9
III.2.2 - <i>Evolution de la dette</i>	9
IV - SYNTHESE GENERALE	10
 ANNEXES	
Fiche de synthèse des indices de performance	12
Document de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	16

I - OBJET DU DOCUMENT

Un service d'assainissement collectif en régie

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

II.1. - Présentation du territoire desservi

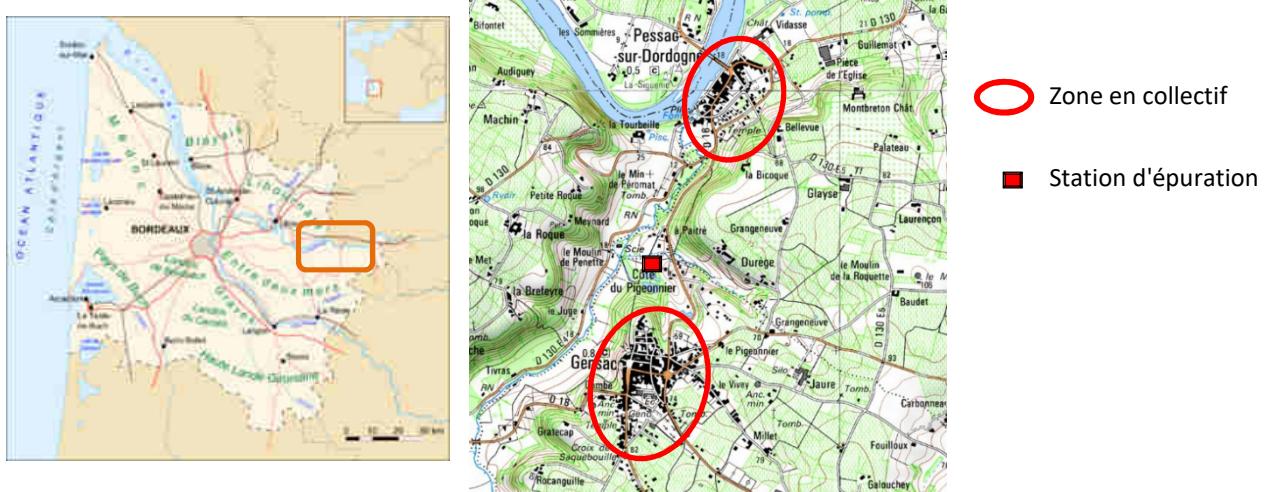
Seules 2 communes partiellement en assainissement collectif et 5 communes uniquement en assainissement non-collectif

Le SIAEPA de la Région de Gensac-Pessac est composé des communes suivantes : Coubeyrac, Doulezon, Flaujacques, Gensac, Juillac, Pessac-sur-Dordogne et Sainte-Radegonde

Il se situe dans la partie Est du Département de la Gironde, en bordure de la rivière Dordogne. L'habitat se caractérise par des villages et des hameaux implantés au milieu d'un espace agricole de vignes, bois et champs.

La population du Syndicat en 2020 est d'environ 2 838 habitants représentant 1 624 abonnés au réseau eau potable. La population diminue lentement depuis quelques années.

Pour la partie assainissement collectif, la commune de Gensac a été longtemps la seule desservie. Depuis 2012, le Bourg de Pessac est aussi desservi en assainissement collectif, avec l'extension de la station d'épuration en 2013 et les réseaux en 2015.



21 abonnés de plus en 2021 pour un total de 506 abonnés

En 2021, on comptabilise 348 abonnés sur Gensac et 163 abonnés sur Pessac-sur-Dordogne (respectivement 330 et 155 en 2020), pour un total de 506 abonnés, soit environ 890 habitants.

Toutes les autres communes sont uniquement en assainissement non collectif et dépendent du service du Service Publique d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

II.2. - Présentation du service

II.2.1 - Le service d'assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif est géré en régie par la collectivité.

Le personnel technique s'occupe de l'ensemble des tâches d'entretien, de maintenance et de gestion des abonnés.

En cas de nécessité, il peut faire appel à des entreprises spécialisées, en particulier pour la partie sous-vide (Gensac) qui est une technique qui nécessite un suivi important et très spécialisé. Il peut aussi être fait appel à des entreprises de nettoyage ou de vidange.

La partie facturation est assurée par le gestionnaire du service d'eau potable, la SOGEDO, qui assure l'émission des factures, le recouvrement et le suivi des paiements et le versement à la collectivité.

II.2.2 - Le service d'assainissement non-collectif

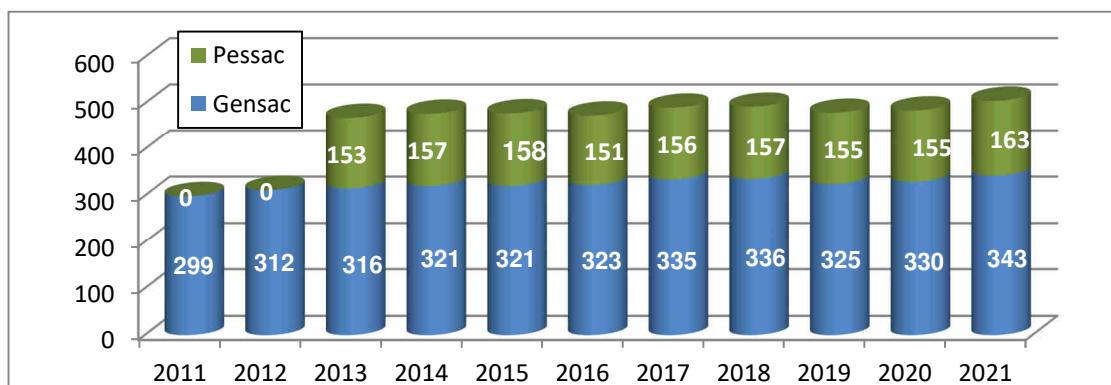
Depuis 2017, il n'est assuré qu'un suivi des installations neuves ou des ventes. Le contrôle de l'existant a repris en 2021 par la commune de Doulezon.

Il a été signé un contrat avec la SOGEDO où le prestataire assure les missions de contrôle de l'existant, ainsi que des équipements neufs (conception et réalisation) et en cas de vente, ainsi que la gestion du fichier des installations et la facturation. Le recouvrement est assuré par le délégataire du service de l'eau en même temps que la facture d'eau potable.

II.3. - Les abonnés du service d'assainissement collectif

Le service d'assainissement dessert 506 abonnés en 2021 pour 485 en 2020, soit une augmentation de 21 abonnés ou + 4.3 %.

L'évolution des abonnés est la suivante :



II.4. - Le réseau de collecte

II.4.1 - Réseau de Gensac

Débuté en 1986, le réseau de la commune de Gensac est en grande partie réalisé par la technique du sous-vide. Ce réseau comprend :

- Une station de vide implanté à proximité du traitement et équipé de 2 pompes de vide
- 3 lignes principales de vide (8 km environ) qui desservent des bâches de vide reliées à de petits réseaux gravitaires qui desservent les habitations. Ce réseau comporte 78 bâches de vide.
- Une petite partie (1,7 km environ) est en gravitaire
- 2 postes de refoulement équipé d'une seule pompe pour desservir des habitations trop en contre-bas.

Les dernières extensions importantes du réseau ont concerné le secteur de Vivey – Le Stade (2011) et Vieille côte. Depuis 2015, il a été réalisé des petites extensions et des poses de nouveaux branchements.

Un diagnostic de ce réseau a été fait en 2019-2020.

II.4.2 - Réseau de Pessac-sur-Dordogne

Depuis 2012, il a aussi été réalisé la desserte du Bourg de Pessac, en réseau gravitaire et 2 postes de refoulement, dont le principal qui alimente la station d'épuration. Le réseau a été mis en service au premier semestre 2013. Le réseau est composé comme suit :

- Un réseau gravitaire de 2 868 m desservant 157 branchements
- 2 postes de refoulement collectant les effluents et un poste en sortie de station pour envoyer les effluents traités vers la Dordogne
- 1 680 m de refoulement d'eaux brutes, 513 m de refoulement d'eaux traitées vers la Dordogne et 1 200 m de gravitaire des eaux traitées

II.5. - La station d'épuration

La station d'épuration a été entièrement réhabilitée en 2012/2013 avec une extension de 700 eq.hab à 1 000 eq.hab, et un changement de technique de traitement : du lagunage à des filtres plantés de roseaux. Cette nouvelle station a pour vocation d'accueillir les effluents des communes de Gensac (740 EH) et de Pessac-sur-Dordogne (350 EH). La conception permet facilement une extension si nécessaire. Elle a obtenu une déclaration préfectorale le 22 mars 2010 et un arrêté préfectoral du 22 novembre 2016.

Cette station comprend :

- Un regard d'arrivée collectant les eaux usées des 2 communes
- Un dégrilleur permettant d'arrêter les déchets les plus grossiers

Une forte évolution du nombre d'abonnés
En 2021, il est compté 343 abonnés sur Gensac et 163 sur Pessac pour un total de 506

Un réseau sous-vide sur Gensac et gravitaire sur Pessac

Sur Pessac, un réseau gravitaire et 2 postes de refoulement

Une station avec près de 56 % de saturation, similaire à 2019 et en forte augmentation par rapport à 2020

- Une chasse automatique alimentant le premier étage de 4 filtres plantés de roseaux pour une surface utile totale de 320 m². L'eau filtrée et traitée dans ce premier étage est collectée par un réseau de drain vers le second étage
- Le second étage est constitué d'une seconde chasse automatique et de 3 filtres plantés pour une surface utile de 240 m².
- Un poste de refoulement équipé de 2 pompes permet le rejet vers la Dordogne, au centre du Bourg de Pessac.

En 2021 comme les années précédentes, le SATESE a réalisé 1 visite avec des analyses.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2019	2020	2021	% évol	2019	2020	2021
Equivalent habitants	1000	573	380	557	46,4%	57%	38%	56%
Volume (m3/j)	150	69,5	73,1	72,1	-1,4%	46%	49%	48%
DBO5 (kg/j)	60	32,7	22,6	31,0	37,2%	55%	38%	52%
DCO (kg/j)	120	77,7	55,7	86,1	54,6%	65%	46%	72%
MES (kg/j)	90	36,8	21,0	30,5	45,2%	41%	23%	34%
Azote (kg/j)	15	7,6	7,0	9,4	34,3%	51%	47%	63%
Phosph. (kg/j)	4	1,00	0,70	1,01	44,3%	25%	18%	25%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On constate donc cette année un retour de la pollution arrivant sur la station à des valeurs similaires à 2019
Même si un seul bilan par an impose d'être prudent, on peut retenir :

- ◆ un taux de saturation de l'ordre de 57 % en 2019 qui passe à 38 % en 2020 et revient à 56% en 2021
- ◆ Une pollution reçue correspondant à 560 eq.hab. En tenant compte des 506 abonnés et d'une moyenne de 1.76 habitants/abonnés (données AEP), on devrait avoir une charge de 900 eq.hab. La station reçoit donc nettement moins de pollution que la valeur théorique. Cela s'explique probablement par des abonnés non ou mal raccordés

La station a de bons rendements et respecte les normes de rejet. Ces rendements sont similaires à ceux de 2016 et 2018-2019 après des moins bons résultats en 2017.

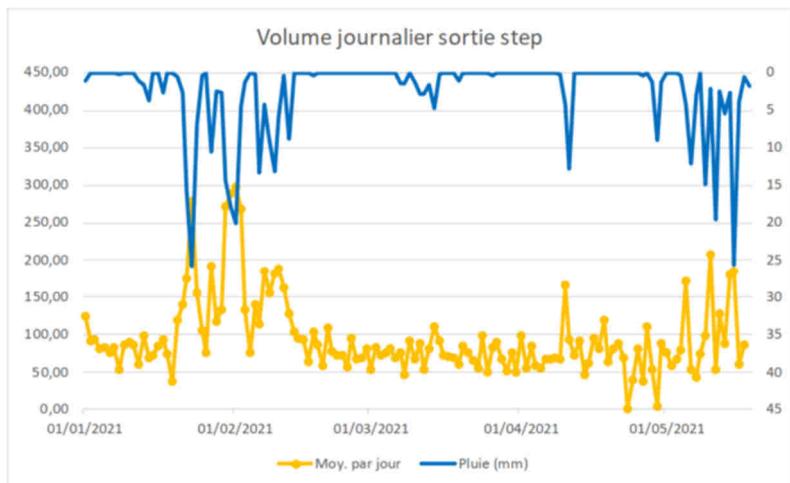
Tableau 2 : Rendement de l'installation

Paramètres	Qualité du rejet en mg/l				Rendement de la station			Conformité	
	Normatif	2019	2020	2021	Normatif	2019	2020	2021	
Volume (m3/j)	150	69,5	73,1	73,1					
DBO5 (mg/l)	35	11	3	6	60%	98%	99%	99%	100%
DCO (mg/l)		84	52	70	60%	93%	94%	95%	100%
MES (mg/l)		19	6	6	50%	97%	98%	99%	100%
Azote (mg/l)		11	7	25		92%	93%	83%	/
Phosph. (mg/l)		24	9,2	8		87%	14%	48%	/

Une station avec de bons rendements et le respect des normes de rejet

Le SATESE signale des entrées d'eaux parasites de pluie lors d'évènements orageux. L'étude diagnostique débutée en 2018 permettra de réduire ces apports. Il a déjà été supprimé les apports d'une source captée ainsi que des réglages ou des modifications des contrôleur des vannes de vide.

Le SATESE indique que la station reçoit en moyenne 85 m³/j pour un total de 31 025 m³. Par temps de pluie, ce volume monte à 300 m³/j alors que par temps sec il est de 72 m³/j.



Absence de relevés après le 18/05/2021

Il rappelle aussi le problème non réglé de la perte de débit des pompes de sortie malgré la fin du contentieux qui n'a pas pu trouver la cause du dépôt du film. Les pompes du rejet n'atteignent toujours pas la valeur nominale de 25 m³/h.

La Police de l'Eau a déclaré le 17 octobre 2018 que la station était 100 % conforme selon les données 2017. Il n'y a pas de données depuis.

Un très gros orage fin novembre 2019 a entraîné des arrivées de boues et d'eau depuis le terrain au-dessus, détériorant une partie d'un des casiers du premier étage. Cela a impliqué des travaux de nettoyage et de remise en état de ce bac, ainsi que la mise en protection du site par une digue.

II.6. - Travaux en cours et prévus

Les principaux travaux engagés ou en cours sont les suivants (montants arrondis) :

Année	Description	Montant HT	Subventions
2020	Réhabilitation pompes station de vide	3 350 €	
2020	Réhabilitation de vannes	5 100 €	
2020	Réparation station vide	2 580 €	
	TOTAL 2020	11 030 €	0 €
2021	Diagnostic réseau (fin)	26 507 €	30 824 €
2021	Raccordement secteur Vivey à Gensac	18 327 €	
2021	Construction local technique	19 145 €	14 452 €
2021	Mise en place télégestion	10 800 €	
	TOTAL 2021	74 779 €	45 276 €
2022	Etude réhabilitation station de vide	70 930 €	
2022	Construction local technique (fin)	41 775 €	28 700 €
2022	Réhabilitation station de vide	435 800 €	403 900 €
2022	Travaux sur branchements	4 988 €	
2022	Travaux pompes fontpeychette	8 705 €	
	TOTAL 2022	562 198 €	432 600 €

De travaux importants de renouvellement du local et de la station de vide.
Des améliorations du service

II.7. - Remarques diverses sur le service

Les visites de terrain, les rapports du SATESE et les courriers de la Police de l'Eau ont montré les problèmes suivants :

II.7.1 - Étude diagnostic

L'étude diagnostic est terminée et a montré quelques problèmes sur le réseau et la station de vide. Il est prévu de faire les améliorations les prochaines années.

II.7.2 - Réseau de Gensac

L'accès au poste de refoulement du bas du Bourg a été réhabilité en 2014 et le poste est maintenant opérationnel. Il faudrait le fiabiliser par une télégestion et la condamnation de la trappe d'accès à la cuve.

La réalisation d'un plan informatique et papier complet du réseau a été réalisé dans le cadre du diagnostic

Le réglage et le renouvellement des contrôleurs et des vannes de vide doit se poursuivre pour tenter de limiter les temps de fonctionnement des pompes de vide.

II.7.3 - Station de vide

La station fonctionne correctement mais le temps de pompage des pompes à vide est beaucoup trop élevé. Il est indispensable de régler les vannes de vide du réseau et de diminuer les entrées d'eau parasites. Quelques améliorations peuvent être envisagées :

- La réparation de la cuve de vide (2020)
- La remise à niveau des installations électriques
- La modernisation du local et des installations
- L'installation d'une télégestion qui informe le responsable en cas de panne (2021)

II.7.4 - Réseau de Pessac

Le réseau et les postes sont récents. Les postes sont en bon état. Il faut fiabiliser la télégestion

II.7.5 - Station d'épuration

La station est récente et le développement des roseaux ainsi que la formation de la couche de boues sur les filtres est correcte.

Le poste de rejet présente un problème important de sous débit avec seulement 18 à 19 m³/h au lieu des 20 m³/h recherché. . Les études ont montré un dépôt important d'un biofilm sur l'intérieur de la canalisation, signe d'un mauvais auto-curage. La solution au problème n'a pas encore été trouvée.

III - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

III.1. - Tarifs en vigueur

Le prix du service comprend une part pour la collectivité et des taxes dont la TVA, et les redevances Agence de l'Eau. La base du calcul du prix payé par les usagers est celle de la consommation en eau potable des abonnés au service. Ce tarif est scindé en un terme fixe ("abonnement") et une part variable ("consommation").

Le tarif de la collectivité a augmenté en 2021 de près de 15% et de 5% en 2022

Le tarif est resté constant ces dernières années après l'augmentation de 2013 pour faire face aux travaux de la commune de Pessac et de la nouvelle station d'épuration. Cependant, les recettes ne permettant plus de couvrir les frais de fonctionnement, les travaux et les emprunts, le Syndicat a décidé d'une hausse de 15 % en 2020 sur le tarif 2021

La part fixe est de 22,88 €/an et la part variable de 2,2820 €/m³ en 2020 passent respectivement à 16,31 € HT/an et 2,6617 €/m³. Les tarifs continuent d'augmenter tous les ans pour faire face aux fortes dépenses.

La TVA est passée de 5,5% en 2011 à 7% en 2012 puis à 10% en 2014.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui en fixe le montant chaque année. Elle est fixée à 0,25 €/m³ depuis 2018.

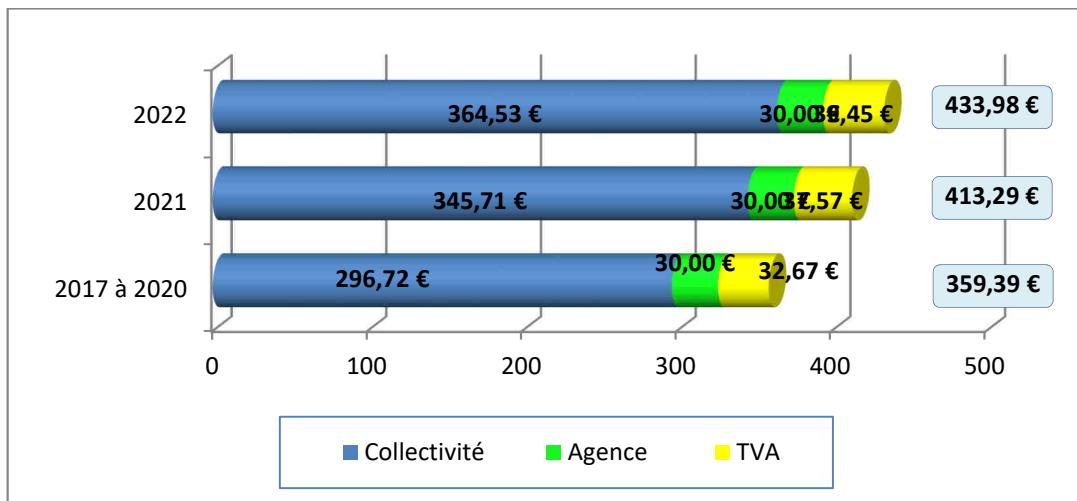
La facture est semestrielle, l'abonnement étant payé par avance. Les volumes sont relevés annuellement avec une facture intermédiaire basée sur une estimation.

2021	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation 2021/2020	Variation 2021/2022
Part collectivité					
Abonnement	22,88 €/an	26,31 €/an	27,63 €/an	14,99%	5,02%
Consommation	2,2820 €/m ³	2,6617 €/m³	2,8075 €/m ³	16,64%	5,48%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%	0,00%
Redevance modernisation	0,250 €/m ³	0,250 €/m³	0,250 €/m ³	0,00%	0,00%

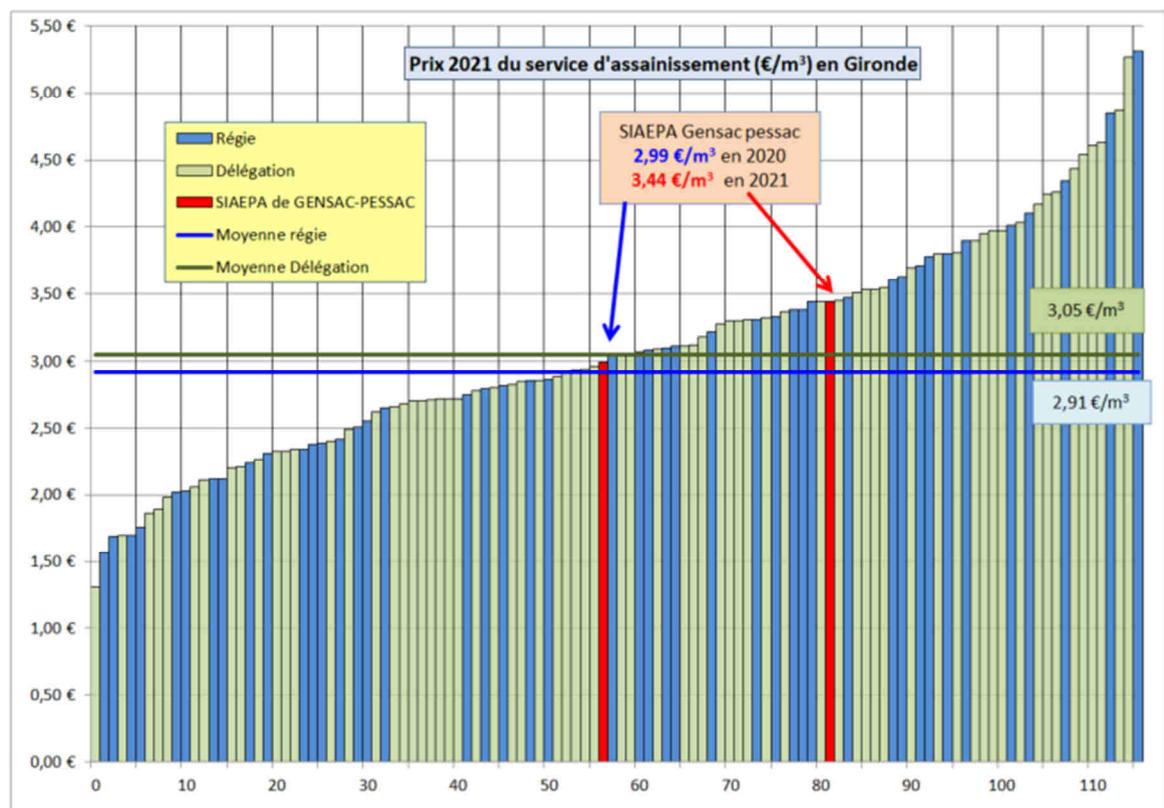
Montant d'une facture pour une consommation de 120 m³ par an

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation 2021/2020	Variation 2021/2022
Part collectivité					
Abonnement	22,88 €	26,31 €	27,63 €	14,99%	5,02%
Consommation	273,84 €	319,40 €	336,90 €	16,64%	5,48%
Total part collectivité	296,72 €	345,71 €	364,53 €	16,51%	5,44%
Redevance modernisation	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,00%
Total hors TVA	326,72 €	375,71 €	394,53 €	0,17 €	5,01%
TVA	32,67 €	37,57 €	39,45 €	15,00%	5,01%
TOTAL TTC	359,39 €	413,29 €	433,98 €	15,00%	5,01%
Prix en €/m ³	2,99 €/m ³	3,44 €/m³	3,62 €/m ³		

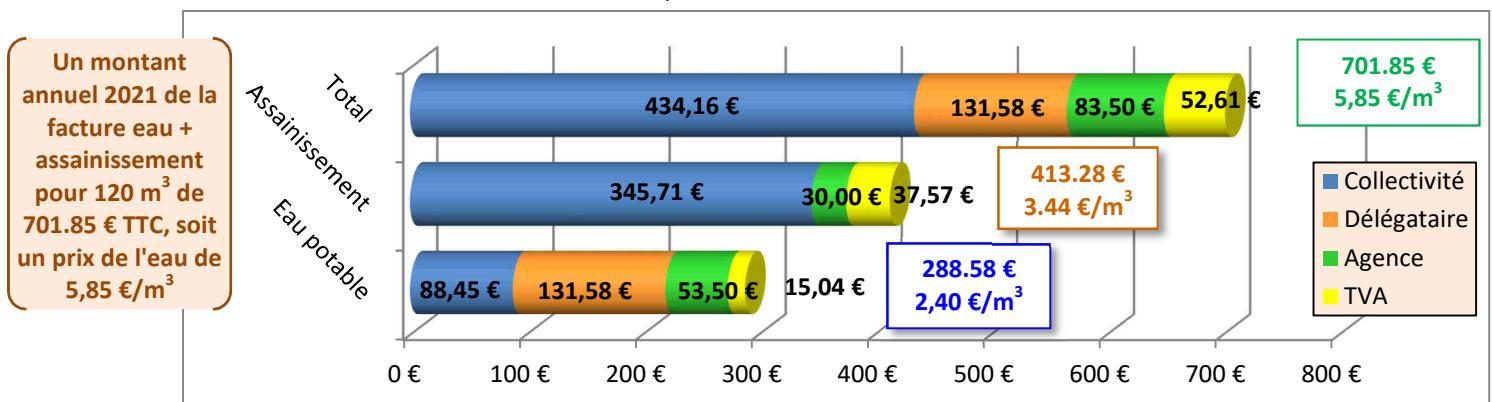
Les composantes de la facture de 120 m³ d'assainissement sont donc les suivantes :



Par rapport aux autres collectivités, le prix de l'assainissement du SIAEPA de Gensac - Pessac classe la collectivité au 54^{ème} rang en 2020 et en 77^{ème} rang en 2021. Son prix de l'eau dépasse donc celui de la moyenne des collectivités en Gironde qui est 3,09 €/m³.



Si l'on cumule avec la facture d'eau potable, on arrive au résultat suivant en 2021 :



Le prix moyen de l'eau (AEP + assainissement) en Gironde en 2019 est de 5,19 €/m³.

La facturation est assurée par la SOGEDO, délégataire du service de l'Eau Potable.

III.2. - Les recettes du service

D'après les états de facturation de la SOGEDO et les comptes administratifs, les recettes du service sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2019/2020
Recettes de la collectivité						
Abonnement	7 693,40 €	10 959,52 €	10 982,20 €	11 096,00 €		-100,00%
Consommation	48 569,96 €	73 245,74 €	74 250,11 €	78 006,00 €		-100,00%
Total Facture	56 263,36 €	84 205,26 €	85 232,31 €	89 102,00 €		-100,00%
Travaux et PFAC			?	?		/
Dégrèvements			?	?		
Impayés n-1	-3 753,17 €	-3 579,95 €		-3 429,00 €		/
Total	52 510,19 €	80 625,31 €	85 232,31 €	85 673,00 €	0,00 €	-100,00%
CA	106 426,66 €	86 782,31 €	85 212,49 €	81 324,77 €	89 040,93 €	9,49%

Ces éléments doivent être confirmés.

III.2.1 - Budget et compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Syndicat, on peut retenir le bilan financier suivant :

2021	Exploitation	Investissement	TOTAL
Dépenses	163 447,04 €	149 871,06 €	313 318,10 €
Recettes	221 673,99 €	154 459,88 €	376 133,87 €
Balance 2021	58 226,95 €	4 588,82 €	62 815,77 €
Report exercice 2020		-45 164,32 €	-45 164,32 €
Reste à réaliser		-20 298,39 €	-20 298,39 €
Clôture exercice 2021	58 226,95 €	-60 873,89 €	-2 646,94 €

Ce compte administratif est le reflet des lourds investissements réalisés pour la nouvelle station d'épuration et le réseau de collecte de Pessac. Il s'équilibrera mieux les années suivantes par les nouveaux abonnés et l'augmentation de la redevance assainissement.

III.2.2 - Evolution de la dette

Les emprunts antérieurs ont fait l'objet d'une renégociation en 2016 pour en allonger le terme. Ainsi, le dernier emprunt s'arrêtera en 2034 au lieu de 2029 auparavant.

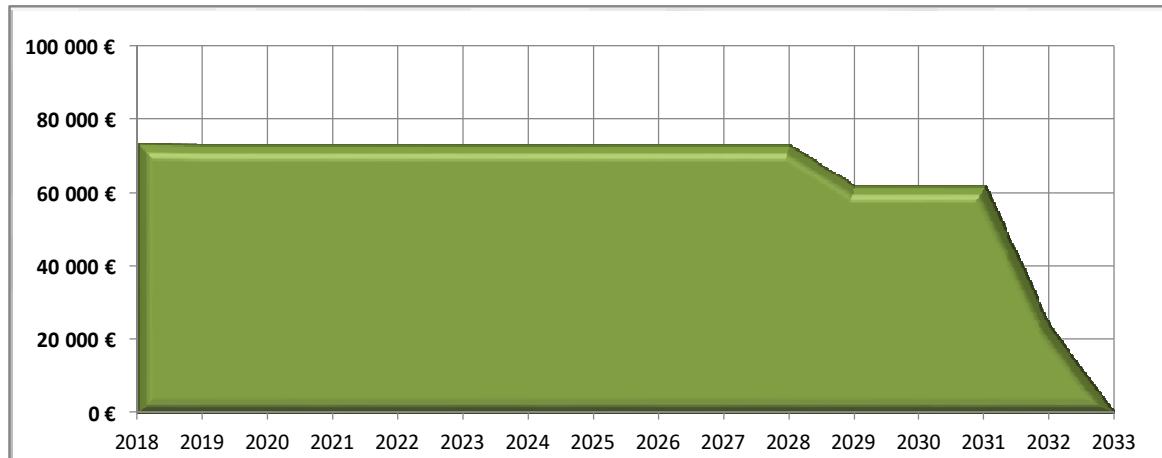
Année	2020	2021	Variation
Encours de la dette	800 724,90 €	684 804,71 €	-115 920,19 €
Remboursement annuel	73 291,60 €	72 870,66 €	-420,94 €
dont capital	57 492,02 €	59 030,51 €	1 538,49 €
dont intérêts	15 799,58 €	13 840,15 €	-1 959,43 €
Nombre d'abonnés	485	485	0
Dette par abonné	1 650,98 €	1 411,97 €	-239,01 €
Remboursement annuel par abonné	151,12 €	150,25 €	-0,87 €

Le montant restant dû en 2020 est de 800 724 € en intégrant les avances de l'Agence de l'Eau.

Le remboursement de 2020 en capital est de 57 492,02 € et les intérêts de 15 799,58 € pour une annuité totale de 73 291,60 € (au lieu de 117 217,42 € d'annuité en 2015). Cette annuité représente 151 € par abonné.

Comme indiqué sur le graphique, le montant des annuités ne baissera assez fortement qu'après 2032.

N°	Origine - nom	Année début	Durée	Année restante	Fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité 2021		
								Capital	Intérêts	Annuité
1	CDC	2017	14 ans	11 ans	2031	317 713,00 €	232 476,32 €	19 201,17 €	5 359,47 €	24 560,64 €
2	CE	2017	14 ans	11 ans	2031	250 000,00 €	175 883,86 €	7 634,90 €	6 454,94 €	14 089,84 €
3	CM	2017	15 ans	12 ans	2032	239 166,73 €	159 444,53 €	15 944,44 €	2 025,74 €	17 970,18 €
4	Agence	2013	15 ans	8 ans	2028	170 625,00 €	68 250,00 €	11 375,00 €		11 375,00 €
5	Agence	2017	15 ans	12 ans	2032	73 125,00 €	48 750,00 €	4 875,00 €		4 875,00 €
TOTAL						1 050 629,73 €	684 804,71 €	59 030,51 €	13 840,15 €	72 870,66 €



IV - SYNTHESE GENERALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Le tableau suivant a pour objet de synthétiser ces indicateurs et suivre leur évolution.

Pour le SIAEPA de Gensac-Pessac, ces indicateurs sont les suivants :

De bons index sur le réseau et la station mais de moins bons sur les aspects financiers

Code fiche	Intitulé	Unité	2020	2021	Evolution 2020/2021	ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service d'assainissement collectif						
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	854	891	++	/
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	T MS	0	0	/	/
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,44	3,62	--	2,20
B - Indicateurs de performance du service d'assainissement collectif						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	61,4	64,1	+	92
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	100	100	/	41
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	91
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	90
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	/	83
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	97
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	€/m3	/	/		0,01
P254,3	Taux de conformité des stations > 2000 eq.hab	%	/	/		/
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	0,06
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0	0	/	0,45
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0	0	/	0,06
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	X / 120	20	20	/	54
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	9,2	5,6	+	4,8
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	%	4,03	4,03	/	2,47
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	0	1,98	--	1,93

NC : non connu ou non calculé par absence de données / : pas d'évolution significative ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Pxx : indicateurs obligatoires que si présence d'une CCSPL (commission consultative des services public de l'eau).

Ref : valeur moyenne de l'ONEMA 2018 sur la synthèse nationale services de même taille (400 à 1 000 habitants)

On peut faire les remarques suivantes :

- Le prix est au-dessus de la moyenne nationale car les travaux d'investissement sont récents ;
- L'indice de connaissance des réseaux est passé de 0 à 100 grâce à la réalisation du plan en 2018
- Un bon fonctionnement de la station d'épuration et pas de sortie de boues ;
- Des indices financiers qui montrent un manque de moyens du service ;
- Un taux d'impayés assez fort
- L'apparition d'une réclamation conduisant à un taux proche de la moyenne

Pour 2020, le coût du service d'assainissement collectif pour 120 m³ qui s'établit à 359,39 € TTC, soit 2,99 € TTC par m³ situe le Syndicat juste en-dessous de la moyenne de la Gironde (3.05 €/m³ en 2021). Il est au-dessus de la moyenne nationale.

Avec l'augmentation de 2021, la facture passe à 413.28 €/an pour un prix de 3.44 €/m³.

Le coût total d'une facture eau et assainissement collectif de 120 m³ en 2021 est de 701.85 €/an, soit 5,85 €/m³, au-dessus de la facture moyenne 2019 en Gironde qui est de 5,19 €/m³.

D'autres indications sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

Collectivité : **SIAEPA de Gensac-Pessac**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2021**

1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service : **506** Ratio AEP : 1,76 hab/abonné
 Nombre d'habitants desservis : **891** (Estimation d'après ratio AEP) **485 abonnés en 2020**
 Nombre potentiel d'abonnés : **790** (Selon données AEP)
Le taux de desserte est de : 64,1% (61,4 % en 2020)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux

Existance d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A > 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau

Altimétrie au-dessus de 50%

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Précision nombre de branchements par tronçon de réseau

Récapitulatif et localisation des interventions

Programme pluriannuel des inspections et réparations

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
0 à 5	100%		5
10	X		10
10		X	
10		X	
TOTAL			100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 100 sur 120

L'indice de l'année 2020 était de : 100 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : **Réalisé : Oui** Approuvé : Oui (en 2003)

Pollution de la zone collective : **47,40 kg/j de DBO5** (base 60 g / abonné potentiel)

Pollution industrielle :

TOTAL 47,40 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : **Oui**

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : **Oui**

Conformité Schéma	Oui
Conformité traitement	Oui
Conformité surveillance	Oui

P203.3

P204.3

P205.3

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 4,6 km

	2021	2020	2019	2018	2017	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 0

	2021	2020	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,00%	0,00%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,00	0,00	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	0,00	0,00	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 16,0 t MES (18 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 506

Production réelle de boues : 0,0 t MES soit 0 % 0 % en 2020

Filière boues : Sans

Conformité de la filière : 100%**Boues éliminées par la filière : 0,0 t MES**

Station

Nombre de bilans réalisés : 2	SATESE : 2
Bilans conformes : 2	Autocontrôle : 0
Bilans dans domaine de garantie : 2	Conformité : 2

	2021	2020	
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3
Taux global de conformité de la station (tous les bilans)	100,0%	100,0%	
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG (P254.3)	NC	NC	P254.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
 Evaluation du bassin amont aux déversements
 Témoins des moments et importance des déversements
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
		TOTAL	20

b - Indices complémentaires

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
		TOTAL	0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2020 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	506 abonnés	2020 493
Nombre de réclamation :	1 réclamations	
Nombre de nouveaux abonnés :	1 abonnés	
Nombre de branchements neufs :	1 branchements neufs	
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	2 jours	
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect	
	2021	2020
taux de réclamations = Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés	1,98	0,00
taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 506 Consommation : 2,8075 €/m³ 2020
Montant abonnement : 27,63 €/an Volume consommé : 22 871 m³ 22 871 m³

Recettes assainissement collectif		Dépenses assainissement collectif	
Vente d'eau et PFAC :	89 040,93 €	Frais généraux :	48 225,56 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	33 256,62 €
Subventions d'exploitation :	118 077,00 €	Intérêts de la dette :	13 897,43 €
Recettes d'investissement :	86 393,62 €	Capital de la dette :	58 927,47 €
Report année n-1 :	-45 164,32 €	Travaux et études :	76 772,59 €
Divers :	385,06 €	Divers et report n-1 :	1,17 €
TOTAL Recettes :	248 732,29 €	TOTAL Dépenses :	231 080,84 €
Bilan :	17 651,45 €	Reste à réaliser :	20 298,39 €
	Clôture 2021 :	-2 646,94 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2021	2020	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	684 804,71€	800 724,90€	-115 920,19€	-14,5%
Recettes totales	293 896,61€	208 243,20€	85 653,41€	41,1%
Dépenses totales	231 079,67€	179 380,92€	51 698,75€	28,8%
Capital remboursé	58 927,47€	57 931,81€	995,66€	1,7%
Montant des factures impayées (année n-1):	28 180,00€		Montant facture n-1 :	88 967 €

Montant des abandon de créances :	/	
	2021	2020
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	121 744 €	86 794 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	5,6 ans	9,2 ans
Taux d'impayés (P257.0)	31,67%	4,03%

9 - Eléments sur le non-collectif

	Zonage	Règlement	Vérification	Diagnostic	Entretien	Travaux	Mat. Vid.
Mise en œuvre	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Points	20	20	30	30	0	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 sur 140

2020 : 100 / 140

Nombre de contrôles : 93

Nombre installation non conforme : 35

Le taux de conformité de l'assainissement non collectif est de 62,4 %

2020 · 78.7%

10 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service d'assainissement collectif		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	891
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,62 €/m3
B - Indicateurs de performance du service d'assainissement collectif		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	64,1 %
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	100 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	Oui
P204.3	Conformité des équipements des stations	Oui
P205.3	Conformité de la performance des stations	Oui
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,00 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,00
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,00%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	/
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	5,6 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	31,67%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	1,98

D'où proviennent les redevances 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 284 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	2,00 € de redevance de pollution payé par les industriels (comprise réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	65,90 € de redevance de pollution domestique payé par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
11,05 € de redevance de pollutions diffusées payées par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercus sur le prix des produits	1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs	100,00 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021
2,50 € de redevance de prélevement payées par les irrigants	4,20 € de redevance de prélevement payées par les activités économiques	12,50 € de redevance de prélevement payé par les collectivités pour l'alimentation en eau

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Adour-Garonne

À quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agriculteurs, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (ateliers, connaissances, réseau de surveillance eau, éducation, information)	34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100,00 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	0,7 € pour la coopération décentralisée	16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau, renaturant, contributif écologique et des zones humides).

Avec France Reliance (Etat), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
Document à joindre au RGPD - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

2

Document à joindre au RGPD - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Ed. mars 2022

L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

Pourquoi des redevances ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 139 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, pour une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)

Note d'information de l'agence de l'eau

Document à joindre au RGPD - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 art.31, impose à l'au moins ou à l'au présidente de l'établissement public de coparticiper intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RGPD - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'infor-

mation des usagers. Ce rapport (RGPD) est présenté au plus tard dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice concerné. La liste ou l'affiche de l'offre de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RGPD - des réponses à vos questions : <http://www.service-eaufrance.fr/gestion/pratiques-de-l-eau>

1

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

2

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES



Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.

→ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

